



Comité
français
CF-AIPCR

LES COMITES MIROIRS
Comité français de l'Association mondiale de la route
(CF-AIPCR)



Les Comités miroirs du CF-AIPCR ont été créés afin d'établir un lien entre les experts français qui travaillent au sein des dix-huit Comités techniques (CT) de l'Association mondiale de la route (AIPCR) et l'ensemble de la communauté routière française.

A - Rôle des Comités miroirs

Les Comités miroirs ne sont pas des groupes de travail mais des lieux de rencontre et d'échange pour l'ensemble de la communauté routière (administrations locales et nationales, bureaux d'ingénierie, entreprises, experts, chercheurs, formateurs ...). Ainsi ils n'ont pas pour but de produire des documents mais de faire connaître ceux qui existent, notamment ceux que produit l'AIPCR et qui relatent des savoir-faire, des expériences ou des innovations intéressantes. Ils peuvent également signaler aux organismes concernés, le cas échéant, des lacunes de doctrine qui mériteraient d'être comblées.

A cette fin, trois grands objectifs leur sont assignés, dans leur domaine de réflexion :

- 1) Servir de forum au sein de la communauté routière française sur des thèmes particuliers, en y apportant un éclairage international, en vue notamment :
 - d'identifier les enjeux français prioritaires ;
 - d'encourager et d'organiser les interventions françaises dans les prochains congrès de l'Association mondiale de la route (AIPCR) : Congrès mondial de la route, Congrès international de la viabilité hivernale, en réponse aux appels à communications lancés par l'AIPCR ou ses Comités techniques ;
 - de présenter un compte rendu des travaux des Congrès de l'AIPCR, vus sous l'angle des thèmes retenus par le Comité miroir.
- 2) Alimenter la réflexion des experts français des Comités techniques (CT) de l'AIPCR afin qu'ils puissent :
 - informer leurs CT des situations et des pratiques en France et notamment **organiser la réponse française aux questionnaires des CT pour alimenter leurs travaux** ;
 - défendre les intérêts de tous les acteurs de la communauté routière française ;
 - préparer des orientations pour les travaux des CT de l'AIPCR pour le prochain cycle, à partir de 2020.
- 3) Informer la communauté routière française des travaux de l'AIPCR :
 - faire connaître les publications de l'AIPCR (guides, rapports, articles de « Routes-Roads »,)
 - faire connaître les productions des experts français ;
 - suivre les travaux des CT ;

- suivre ce qui se fait à l'étranger par le biais des CT ;
- aider les divers acteurs de la communauté à tenir compte de ces éléments.
- identifier des personnes ressource, françaises et étrangères, susceptibles d'intervenir dans des journées ou colloques en France. Pour y apporter un éclairage international.

Dans ce contexte, les experts des CT sont bien entendu membres actifs des Comités miroirs et assurent le relais sur l'ensemble des activités du CT, au-delà de celles du ou des sous-groupes auxquels ils sont plus spécifiquement associés.

B – Organisation et fonctionnement

Chaque comité miroir (CM) est piloté par un président qui est assisté par un secrétaire, désignés par le président du CF-AIPCR. Le président de chaque CM en fixe les modalités de fonctionnement.

Les CM s'appuient, dans la mesure du possible, sur des organismes (groupes de travail ou associations) déjà en place, même s'ils ne sont pas membres du CF-AIPCR (IDRRIM, ATEC ITS France, GTFE, ...), afin d'éviter de créer des structures redondantes. Leurs membres permanents sont soit adhérents ou membres d'organismes adhérents au CF-AIPCR, soit membres des organismes partenaires du CM. Le président peut inviter à ses réunions des experts extérieurs au CF-AIPCR et à ces organismes, sans contrainte d'adhésion.

S'il est décidé de s'appuyer sur un groupe de travail ou une association déjà en place, les modalités d'organisation et de fonctionnement du CM sont définies en commun pour atteindre les objectifs ci-dessus.

Le plan de travail-type est le suivant :

- **une réunion plénière lors des «Rencontres du CF-AIPCR/IDRRIM» en décembre de chaque année,**
- une réunion plénière au printemps,
- des échanges réguliers d'information entre les membres par messagerie, courrier, site du CF-AIPCR ...
- si nécessaire, à l'initiative de chaque CM, une ou plusieurs réunions intermédiaires, plénières ou non,
- et au moins **une journée (ou demi-journée) d'études pendant le mandat du CM, éventuellement avec un autre CM ou d'autres organismes.**

Les CM veillent à valoriser les informations qu'ils sont amenés à recueillir, notamment lors des « rencontres du CF-AIPCR/IDRRIM » en décembre chaque année.

Lorsqu'ils décident d'organiser une journée ou une demi-journée d'études ouverte à un public plus large, le président du CM prend préalablement contact avec le coordonnateur de manière à en définir les modalités pratiques d'organisation.

Les CM sont également invités à proposer au CF-AIPCR des articles dans la presse de l'association (la lettre du CF-AIPCR ou Routes-Roads) ou dans la presse technique française, ou encore des communications lors de congrès ou de manifestations organisées par des tiers.

Afin de faciliter les échanges au sein des CM et, de manière transversale, entre les différents CM, le CF-AIPCR met en place sur son site (www.cf-aipcr.org) un espace de travail commun ouvert à tous les membres permanents. Pour que les non-adhérents au CF-AIPCR puissent y avoir accès, chaque président communiquera leurs coordonnées à la secrétaire générale, Yolande Daniel, qui leur fournira un identifiant et un code.

C – Mise en place

Le mandat de 4 ans des CM (2017-2020) correspond à un exercice de l'AIPCR décalé d'un an par rapport aux Congrès mondiaux de la route, afin notamment d'en permettre une restitution.

Lors de leur première réunion, les CM :

- recensent leurs membres permanents, présents ou non et, éventuellement, ceux à contacter pour assurer une bonne représentativité de la communauté routière française. **Il convient tout particulièrement d'intégrer des jeunes professionnels dans le Comité miroir ;**
- identifient les experts français membres des CT qui entrent dans leurs champs de compétence, de manière à organiser les échanges d'informations ;
- définissent trois ou quatre sujets prioritaires (au maximum) pour lesquels ils souhaitent organiser un échange d'informations ou d'expériences, françaises et étrangères, en précisant la forme qu'ils envisagent de donner à ces échanges. Ces sujets doivent être concrets, pratiques et bien refléter les préoccupations actuelles (et souvent quotidiennes) au sein de notre communauté routière. Ils peuvent être choisis parmi ceux que traitent les CT concernés, mais ce n'est pas une obligation : certains thèmes qui nous intéressent au niveau national ne sont pas forcément partagés par nos collègues étrangers.

D – Relation avec le coordonnateur

Le bureau du CF-AIPCR a désigné Yves ROBICHON comme coordonnateur pour assurer la liaison avec les Comités miroirs, et être leur correspondant pour leurs activités et notamment pour l'organisation des «Rencontres du CF-AIPCR/IDRRIM».

robichon-cf-aipcr@orange.fr

A cette fin, vous lui ferez parvenir :

- la liste des membres permanents du CM, avec leurs coordonnées professionnelles et géographiques,
- la liste des sujets retenus, la manière dont il est envisagé de les traiter (échanges par messagerie, journée ou ½ journée d'information, articles ...), et leurs responsables,
- les responsables chargés des relations avec les CT qui organiseront, notamment, les réponses aux questionnaires,
- les convocations et l'ordre du jour des réunions,
- le compte rendu des réunions.

E – Liste des abréviations

AIPCR PIARC :	ou	Association mondiale de la route (anciennement Association Internationale Permanente des Congrès de la Route)
ASFA :		Association professionnelle des autoroutes et ouvrages routiers
ATEC :		Association pour le développement des techniques de Transport d'Environnement et de Circulation
CEREMA :		Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CETU :		Centre d'études des tunnels
CF-AIPCR :		Comité Français de l'Association mondiale de la route
CM :		Comité miroir du CF-AIPCR
CT :		Comité technique de l'AIPCR
DIT :		Direction des Infrastructures de Transport

DST :	Direction des Services de Transport
GTFE :	Groupe de Travail Francophone des Exploitants des tunnels routiers
IDRRIM	Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures de Mobilité
IFSTTAR :	Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux
DGITM :	Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer
URF :	Union Routière de France
USIRF :	Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française
SPTF :	Syndicat Professionnel des Terrassiers de France

Consultable sur le site : www.cf-aipcr.org

- les Comités miroir du CF-AIPCR
- les experts français dans les CT de l'AIPCR
- le plan stratégique de l'AIPCR 2016-2019